

Le chrétien et la Loi

Le troisième usage de la Loi
~ MATTHIEU 5.17-20 ~

Série Matthieu #28, Pascal Denault, 28 février 2016

INTRODUCTION

- Jésus et la Loi : *venu accomplir la justice de la Loi...* « Tout est accompli » Jn 19.30
- Chrétien et la Loi :
 - Justice de la loi accomplie en lui...
 - Par la foi et non par les œuvres...
 - Libre par rapport à la Loi? Libre de condamnation... Pas libre obligations...

Thomas Adams (1583-1653) « Bien que la loi n'ait aucun pouvoir pour nous condamner, elle a le pouvoir de nous commander »

- Message : 3^e usage de la Loi (1^{er}, 3^e où 2^e? restreindre mal... indirectement texte)

Mt 5:17-20 ¹⁷ Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. ¹⁸ Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. ¹⁹ Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. ²⁰ Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

I. LA PERMANENCE DE LA LOI

- Au v.18 Christ déclare la permanence de la Loi :

Mt 5:18 Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.

- Proch. message = p'quoi Loi n'inclut pas chaque commandement AT...
- De Loi ne passera pas : ἰὼτα ni κεφαλαία (le plus infime caractère)
- Certains cherchent sens mystérieux à cette parole (ciel et terre passés croix, pentecôte, jugement 70...)
- Interprétation plus simple : langage hyperbolique = affirmer permanence Loi morale

Jean Calvin : « Tant que le ciel et la terre ne passeront point ». Luc l'exprime un peu différemment, mais avec la même portée, il écrit : « Il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu'il ne l'est qu'un seul trait de lettre de la loi vienne à tomber. » (Lc 16.17). L'objectif du Christ, dans ces deux passages, était d'enseigner que la vérité de la Loi, dans ses moindres détails, est garantie et que rien de plus durable ne peut être trouvé dans le monde entier.

- Loi = expression caractère Dieu... Ne peut changer
- Il n'y a en Dieu « *ni changement, ni ombre de variation* » (Jc 1.17)
- Normativité Loi = *universelle* et *permanente*
- Dans royaume X, Loi = standard justice (*rien d'autre*)
- Attitude face Loi détermine : dans/hors royaume... (2 prochains points)

II. LES ANTINOMIENS ET LA LOI

- Antinomien = *anti* + *nomos* = contre la loi...
- Nuance importante :
 - Les antinomiens pas ceux transgressent la Loi (*tous transgresseurs*)
 - Les antinomiens pas ceux opinion contraire sur question Loi...
 - Les antinomiens = ceux morts péché... (*parfois se déguisent, parfois pas*)

Rm 8:7 L'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas.

- Affection = φρόνημα: *mindset*, manière de penser,
- condition charnelle = impossible soumettre à Dieu
- Voici comment Jésus décrit « *l'affection de la chair* »:

Mt 5:19, 20 ¹⁹ Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux (...) ²⁰ Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

- L'affection chair = supprimer commandements
- L'homme naturel : retient criminellement la vérité captive (supprime Loi)

Rm 1:32 Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font.

- Beaucoup sont comme scribes et pharisiens : ne comprennent pas Loi...

Rm 10:1-3 Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. ² Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence : ³ ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu

- Ne comprenant pas, il modifient exigences Loi (externes)
- Pharisiens = légalistes... Pharisiens aussi antinomiens :

Dt 4:2 Vous n'ajouterez rien à ce que je vous prescris, et vous n'en retrancherez rien; mais vous observerez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, tels que je vous les prescris.

- Jésus leur dit : « *Vous annulez Parole Dieu profit tradition.* » (Mt 15:6)
- Ce que l'homme naturel fait : ne se soumet pas justice de Dieu : Pr 21.2 (*à ses yeux = juste*) ; Ps 12.5 (*veut imposer sa loi, ne veut pas de Maître*)

- Ceux qui ne se soumettent pas = exclus du royaume :

1 Co 6:9-11 ⁹ Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ¹⁰ ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. ¹¹ Et c'est là ce que vous étiez, quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

- Verset 20 dit même chose : *scribes et pharisiens* = *injustes* = *exclus*
- Verset 19 plus difficile :

Mt 5:19 Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux.

- Deux possibilités :

1. Sauv , mais d sob issance = appel  petit dans royaume
2. Pas sauv  :
 -   « dans le royaume » = « vis- -vis du royaume »
 -   « petit » = indigne, exclu (*trait  la Loi comme peu de chose*)

Jean Chrysostome (347-407) : « En entendant « *le plus petit dans le royaume des cieux* », ne comprenez rien d'autre que l'enfer et les tourments. Car il  tait usit  de d signer par « *le royaume* », non seulement la jouissance de celui-ci, mais encore le temps de la r surrection finale et de ce terrible  v nement   venir. Et comment serait-il pensable que l'on puisse m riter l'enfer pour avoir appel  son fr re insens  en transgressant un seul commandement alors que celui qui les transgresse tous en enseignant aux autres   faire de m me serait dans le royaume? C'est pourquoi ce n'est pas ce que Christ signifie, mais plut t qu'en ce temps-l ,   la fin, un tel transgresseur sera appel  le plus petit, il sera chass . »

- Une chose certaine : int r t   garder Loi.
- R sum  : non-r g n r s = oppos s Loi, modifient Loi; condamn s Loi
- Ne peut caract riser enfants du royaume... Voici enfants :

III. LES ENFANTS DE DIEU ET LA LOI

- Une chose que ce passage n'enseigne pas : *On ne peut pas m riter l'entr e dans le royaume en observant la Loi.*
 -   Vrai que ceux dans royaume gardent Loi (v.19)... mais pas la cause...
 -   Vrai que justice dois surpasser (v.20)... mais pas condition...
- Id e est plut t : ceux r g n r s (*In 3.3*) = gardent Loi
- Deux caract ristiques xiens devant Loi :

a. *La Loi les conduit   Christ*

- La diff. fondamentale du xien devant Loi
 -   Pas ob issance... (*eux aussi transgresseurs*)
 -   Mais m ne   Christ... (*repentance, foi, justification*)
 -   Loi ram ne constamment   X

Charles Simeon (1759-1836) : « Un homme spirituel ne se plaint pas de la rigueur de la Loi, mais de la m chancet  de son c ur; il ne d sire pas que les commandements de Dieu soient abaiss s   son niveau, mais veut atteindre le plus haut sommet des commandements divins. »

- P cheur sans X = condamn  ; P cheur avec X = justifi 

b. *La Loi est inscrite sur leur c ur*

- Inconverti = *affection chair* ; chr tien = *affection Esprit*

Rm 8:5 Ceux, en effet, qui vivent selon la chair s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'Esprit s'affectionnent aux choses de l'Esprit.

-   la r g n ration voici ce qui se passe :

H  8:10 Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Isra l, apr s ces jours-l , dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leur esprit, je les  crirai dans leur c ur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

- C ur et esprit : *autrefois corruption* (*Ep 4.17-18*), *maintenant Loi par Esprit*
- Celui r g n r  aime la Loi :

Pr 21:15 C'est une joie pour le juste de pratiquer la justice

Ps 119:97 Combien j'aime ta loi ! Elle est tout le jour l'objet de ma m ditation.

Rm 7:22 Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur

- Pcq aime Loi : pratique commandements :

1 Jn 2:4, 29 Celui qui dit: Je l'ai 'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. (...) ²⁹ Si vous savez qu'il est juste, reconnaissez que quiconque pratique la justice est né de lui.

1 Jn 3:7-10 Celui qui pratique la justice est juste, comme lui-même est juste. ⁸ Celui qui pratique le péché est du diable, car le diable pèche dès le commencement. Le Fils de Dieu a paru afin de détruire les œuvres du diable. ⁹ Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu. ¹⁰ C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable.

1 Jn 5:3-4 ³ Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles, ⁴ car tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde; et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi.

- Différence nature justice pharisiens/chrétiens (v.20):
 - Externe/Interne
 - De la chair/De la foi
 - Refusée/Acceptée (malgré imperfection, pcq en Christ
 - Condamnée/Récompensée :

Mt 5:19 (...) mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.

- Deux possibilités (*les deux sont des vérités*) :
 1. *Degré en fonction obéissance* : petit/grand... (1 Co 3.14-15 ; 4.5) (récompense grâce)
 2. *Grands = tous ceux admis dans royaume* :

Dn 12:2-3 ² Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle. ³ Ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur du ciel, et ceux qui auront enseigné la justice, à la multitude brilleront comme les étoiles, à toujours et à perpétuité.

- Résumé : La Loi morale de Dieu est permanente, les perdus la rejettent tandis que ceux qui appartiennent au royaume de Dieu l'observent.

Psaume 119.97-106

Préparation et notes d'étude

REMARQUES

Mt 5:17-20 ¹⁷ Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. ¹⁸ Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. ¹⁹ Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. ²⁰ Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

- Ce passage enseigne à la fois que c'est Christ qui accomplit la Loi dans ses exigences de perfection et que ceux qui sont à Christ gardent la Loi. Il y a donc le 1^{er} et le 3^e usage de la Loi...
- Depuis son entrée en scène, Jésus offre gratuitement le royaume et le salut. Les pharisiens et les scribes qui l'écoutent sont certainement inquiets de l'enseignement de Jésus. Sinclair Fergusson résume leur inquiétude : « (...) enlevons la loi comme moyen pour recevoir des mérites, et plus personne ne fera d'effort pour la mettre en pratique. La loi perdra ses dents, et elle ne gardera plus personne. Ils vivront comme il leur plaira... » (*The Sermon on the Mount*, p. 69).

V.17

- Certains croyaient peut-être que Christ, pcq il transgressait la tradition des hommes, était opposé à la Loi... Jésus rectifie cette croyance et déclare sa mission quant à la Loi et les prophètes : l'accomplir.
- Abolir, *καταλύω* = mettre fin, mais aussi transgresser (démolir)...
- Accomplir la Loi et les prophètes a au moins deux sens :
 1. Remplir les prophéties bibliques faites à son sujet.
 2. Satisfaire la justice de la Loi (activement/passivement)
- Les emplois du verbe accomplir (*πληρώω*) jusqu'à présent réfèrent tj à remplir le sens des Écritures et exécuter ce qui est requis : Mt 1.22 ; 2.15, 17, 23 ; 3.15 ; 4.14... La plupart du temps c'est l'usage que Matthieu en fait.
- Version éditée du v.17 par Marcion et ses disciples : « Ne croyez pas que je sois venu pour accomplir la loi et les prophètes, mais pour les abolir. »
- Passages où la Loi semble, en partie, abolie : Gal 3.24-25 ; Ep 2.15 ; Hé 7.18 ; 10.9. L'Écriture fait des distinctions dans la Loi de sorte qu'on ne peut la traiter comme un bloc monolithique : Rm 2.15 ne peut inclure tous les commandements ; 1 Co 7.19 ; Hé 8.10, 13 (ce qui est propre à l'AA est abolie), ce qui est propre à la Loi demeure. Samuel fait une distinction : 1 S 15.22
- Il y a cependant une équité générale aux aspects civils et cérémoniels de la Loi (Dt 13.6-10 s'applique différemment dans le contexte de la N.A)

V.18

- La permanence de la Loi doit être expliquée puisque certains aspects de la Loi ont été anéantis (Ep 2.15). Les applications positives de la Loi (loi civile, loi cérémonielle) ont été abolies, mais l'essence de la Loi (loi morale) demeure permanente.

- La référence au moindre iota semble inclure les moindres détails de la Loi, mais Jésus affirme que ceux-ci demeurent pour un temps : « jusqu'à ce que tout soit arrivé »... peut-être est-il question spécifiquement de sa mort après laquelle certains iotas de la Loi sont tombés, tandis que d'autres aspects sont permanents...
- Il faut aussi rapprocher cet enseignement de ce que Paul affirme : « **Rm 3:31** Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi. » Christ a accompli les moindres iotas de la Loi et par la foi en Lui la justice de la Loi est accomplie en nous : Rm 8.4

V.19

- Les antinomiens ne sont généralement pas vus comme des fils du royaume (Mt 7.21, 23 ; 15.6 ; Rm 1.32 ; 1 Co 6.9-10 ; Ga 5.19-21), peut-être est-ce dans le sens d'exclusion du royaume qu'ils seront appelés « petits ».
- Pratiquer la justice pour augmenter son statut dans le royaume (être appelé grand), n'est pas contraire au salut par grâce puisqu'il s'agit d'une récompense de grâce...
- Les justes (justifiés) gardent la Loi : Pr 21.15 ; 1 Jn 2.29 ; 3.7, 10
- Illustration : Un jour un homme dit à un pasteur : « Je ne vais plus à l'église parce que les commandements sont trop difficiles à respecter. » Le pasteur lui répondit : « Je vous comprends mon cher monsieur, —Tu ne tueras point. Tu ne commettras points d'adultère. Tu aimeras ton prochain... — comment un homme peut-il survivre à une telle pression ? » Généralement, les chrétiens n'ont pas trop de difficulté à ne pas tuer. C'est plutôt d'autres « petits » commandements qu'ils tendent à laisser de côté : ceux qui exigent le service, la consécration, l'obéissance lorsque personne ne nous voit... Walter Cradock dit : « Il est plus prudent pour un homme de transgresser fréquemment la loi de Dieu, que d'enlever une seule loi que Dieu a faite. » (*A Puritan Golden Treasury*, p. 166). Nous ne devons pas être sélectifs dans notre obéissance aux commandements de Dieu, mais nous devons obéir à tout le conseil divin.

V.20

- Jésus utilise ici les exigences de la Loi pour mettre en évidence le péché (Rm 3.20 ; 7.13 ; Ga 3.22) dans le but de conduire à Celui qui est « *venu non pour abolir, mais pour accomplir* » (v.17). Ainsi, la Loi est un pédagogue qui conduit à Christ (Ga 3.24)
- En considérant cependant comment les scribes et les pharisiens transgressaient la Loi au profit de leur tradition, leur justice n'est pas difficile à surpasser pour quiconque est né de nouveau.
- Jésus ne présente pas notre justice comme étant méritoire pour entrer dans son royaume, mais comme indiquant notre appartenance à son royaume.
- Certains ont une justice semblable à celle des pharisiens : rituels religieux seulement... Notre justice doit les surpasser surtout en sa nature : eux avaient une justice externe et rituelle, mais la justice commence dans le cœur.

COMMENTAIRES BIBLIQUES

CHRYSOSTOME

- Raisons pour lesquelles Jésus aurait pu être suspecté de vouloir abolir la Loi :

Christ n'était pas lévite... Therefore, since Christ in the first place was not of the sacerdotal tribe, and next, the things which He was about to introduce were a sort of addition, not however lessening, but enhancing virtue; He knowing beforehand that both these circumstances would trouble them, before He wrote in their mind those wondrous

laws, casts out that which was sure to be harboring there. And what was it that was harboring there, and making an obstacle?

Christ ne suivait pas leur tradition... This suspicion therefore He heals; nor here only doth He so, but elsewhere also again. Thus, since they accounted Him no less than an adversary of God, from this sort of reason, namely, His not keeping the sabbath; He, to heal such their suspicion, there also again sets forth His pleas, of which some indeed were proper to Himself; as when He saith, "My Father worketh, and I work.

- Cet enseignement de Jésus réfute l'hérésie de l'AT serait du diable (marcionisme et manichéisme) :

Now this not only obstructs the obstinacy of the Jews, but stops also the mouths of those heretics, who say that the old covenant is of the devil. For if Christ came to destroy his tyranny, how is this covenant not only not destroyed, but even fulfilled by Him? For He said not only, "I do not destroy it;" though this had been enough; but "I even fulfill it:" which are the words of one so far from opposing himself, as to be even establishing it.

- Christ accompli les prophètes en faisant ce qui est annoncé d'avance et accompli la Loi de deux façons :

Première façon = obéissance : But the law He fulfilled, not in one way only, but in a second and third also. In one way, by transgressing none of the precepts of the law. For that He did fulfill it all, hear what He saith to John, "For thus it becometh us to fulfill all righteousness." Matt. 3:15 And to the Jews also He said, "Which of you convinceth me of sin." John 8:46. And to His disciples again, "The prince of this world cometh, and findeth nothing in me." John 14:30 And the prophet too from the first had said that "He did no sin." Isa. 53:9

Deuxième façon = justification : Another, that He did the same through us also; for this is the marvel, that He not only Himself fulfilled it, but He granted this to us likewise. Which thing Paul also declaring said, "Christ is the end of the law for righteousness to every one that believeth." Rom. 10:4 And he said also, that "He judged sin in the flesh, that the righteousness of the law might be fulfilled in us who walk not after the flesh." Rom. 8:3, 4

- Une troisième façon: en donnant le vrai sens de la Loi:

But if any one will inquire accurately, he will find also another, a third sense, in which this hath been done. Of what sort is it then? In the sense of that future code of laws, which He was about to deliver to them.

For His sayings were no repeal of the former, but a drawing out, and filling up of them. Thus, "not to kill," is not annulled by the saying, Be not angry, but rather is filled up and put in greater security: and so of all the others.

- « Appelé petit dans le royaume » réfère au temps futur où le royaume viendra avec le jugement et non à un statut dans le royaume... :

But when thou hearest, "least in the kingdom of Heaven," surmise thou nothing but hell and torments. For He was used to mean by "the kingdom," not merely the enjoyment thereof, but also the time of the resurrection, and that awful coming. And how could it be reasonable, that while he who called his brother fool, and transgressed but one commandment, falls into hell; the breaker of them all, and instigator of others to the same, should be within the kingdom. This therefore is not what He means, but that such a one will be at that time *least*, that is, cast out, last. And he that is last will surely then fall into hell. For,

being God, He foreknew the laxity of the many, He foreknew that some would think these sayings were merely hyperbolic, and would argue about the laws, and say, What, if any one call another a fool, is he punished? If one merely look on a woman, doth he become an adulterer? For this very cause He, destroying such insolence beforehand, hath set down the strongest denunciation against either sort, as well them who transgress, as them who lead on others so to do.

CHARLES SIMEON

- Les attentes des juifs étaient si contraaires à ce que Christ a apporté que certains ne pouvaient faire autrement que de le voir comme un imposteur, opposé à la Loi :

The Jews were almost universally expecting a temporal Messiah. Hence, when our blessed Lord appeared in such mean circumstances, and inculcated doctrines so opposite to their carnal expectations, the people thought either that he was an impostor who deceived them, or that he was come to subvert and destroy all that had been delivered to them by their forefathers. Our blessed Lord anticipated and obviated their objections: "Think not," says he, "that I am come to destroy the law and the prophets: I am not come to destroy, but to fulfil."

- Devant les exigences de la loi morale, la voie du salut a toujours été par la foi dans le Messie promis :

The moral law proclaimed this. The moral law, it is true, said, "Do this and live. Rom. 10:5" But it was never the intent of the moral law to put men upon working out their salvation by their obedience to its commands. The law could never give life to man since the fall. It could only shew him his duty, and thunder out its curses against him for his manifold transgressions. It required perfect and perpetual obedience; in default of which, it doomed him to everlasting destruction Deut. 27:26. with Gal. 3:10. Thus by its unbending severity it compelled every one that was under it to seek salvation in some other way. It shewed to men the necessity of a Saviour, and thus prepared them for the manifestation of Christ by the Gospel. This is the very account given of it by St. Paul, who sums up his testimony in these significant expressions, "Wherefore the law was our schoolmaster to bring us unto Christ, that we might be justified by faith Gal. 3:21–24."

The *ceremonial* law held forth the remedy, of which the *moral* law declared our need.

- L'AT enseignant le salut par le sang expiatoire de Christ :

Who can read the 53d chapter of Isaiah, and not see that salvation is to be obtained through the atoning blood of Christ?

- Christ apporte le vrai sens de la Loi morale par son enseignement:

The Lord Jesus Christ has neither added to the Ten Commandments, nor taken from them. He has freed them from the corrupt glosses of the Scribes and Pharisees, and has explained them according to their spiritual import.

- Une preuve que Christ n'abolit pas la Loi c'est en maintenant l'obligation pour ses disciples d'y obéir :

On the other hand, he has bound upon us these duties in the most solemn manner; and told us, that he will estimate our character, not by the zeal with which we "cry Lord, Lord," but by the care and uniformity with which we keep his commandments John 14:15, 21, 23.

Here then is proof sufficient, that our Lord has not destroyed the law and the prophets, or in the slightest degree weakened our obligations to obey them. There are some professors of religion, and indeed not a few, who think that Christ has set aside the law as a rule of life. But they labour under a dangerous, yea, a fatal error When they say that we are released from the law as a covenant of works, they are right: but so were believers under the Old Testament. When they say that we are released from the whole ceremonial law, they are right: but we must still observe every part of it in a spiritual manner, presenting Christ as our sacrifice, washing daily in the fountain of his blood, and “cleansing ourselves from all filthiness both of flesh and spirit, that we may perfect holiness in the fear of God.” But when they speak of being released from the law as a rule of life, they open the floodgates of licentiousness Rom. 3:31

- Certains imaginent que Christ aurait rendu possible notre justification par une obéissance sincère en remplacement d’une obéissance parfaite... erreur.

But there are many thoughtful and intelligent persons, and not altogether destitute of piety, who imagine, that Christ has lowered the demands of the moral law, and purchased for us the liberty of being saved by a new law of sincere obedience: they think that for his sake our sincere obedience will be accepted, instead of perfect obedience: and that the defects of our obedience will be made up by the merits of Jesus Christ.

- *L’homme spiritual aime la Loi (Ps 119.97):*

A spiritual man does not complain of the strictness of the law, but of the wickedness of his own heart: and his desire is, not to have the commandments of God lowered to his attainments, but his attainments elevated to the utmost height of God’s commandments.

- L’antinomisme existe parmi ceux qui aiment l’Évangile:

IT must be confessed, that amongst those who profess a high regard for the Gospel, there are some who speak of it in terms, which, to say the least, have an antinomian and licentious aspect.

- La loi morale est plus importante que les autres ordonnances positives :

It is certain that some commandments are of more importance than others—
[There can be no doubt but that the moral precepts, which are founded in our relation to God and to each other, are of more importance than the positive institutions, which are founded only in the sovereign will of God. Our

- Violier un commandement c’est violer toute la Loi (principe maillons chaîne) :

If we allowedly violate any one of them, we do, in effect, violate them all Jam. 2:10, 11

- Les hommes non-régénérés, même religieux, n’ont aucun respect ni amour pour la Loi de Dieu:

Ungodly men have but little reverence for the divine commands—
[The Pharisees of old laid a far greater stress on ceremonial than on moral duties; on “washing pots and cups,” than on cleansing the heart: and they actually made void some of the commandments by their traditions: Matt. 23:25–28. and 15:3–6.

- Notre attitude face à la Loi démontre si nous sommes sauvés ou non :

That on such a respect for them depends our everlasting happiness—
Nothing less than this will suffice to prove our sincerity—

[It is allowed, without any great difficulty, that heinous violations of God's law will affect our eternal state: but smaller transgressions are considered as of but little consequence. But this does not accord with our Lord's assertions in the text. There we are told that the breach of *one* single law will be fatal, yea, though it be *the least* of all the commandments of God. We are not to understand that the unintentional and unallowed defects in our obedience will prove fatal to us: for who then could be saved? but any evil which we *allow* and *justify*, or, as the text expresses it, which we "do and teach," will certainly exclude us from the kingdom of heaven. The text might seem to import that such conduct would only diminish the degree of our happiness in heaven: but our Lord elsewhere warns us, that it will entirely exclude us from heaven; and that our only alternative is, either to part with sin altogether, or to suffer the penalty of sin, eternal death: Matt. 18:8, 9.]

- L'obéissance est récompensée, mais n'est pas méritoire:

But where obedience is unreserved, it will receive a glorious recompense from God—
[That there is no *merit* in our obedience, is allowed: but that our obedience shall receive a reward of grace, every page of the inspired volume declares

- L'amour de la Loi est impossible pour l'homme naturel :

[The unregenerate heart "neither is, nor can be subject to God's law: Rom. 8:7." We "must be born again," and be "renewed in the spirit of our minds," before we can truly say, "I delight to do thy will, O God; yea, thy law is within my heart: Ps. 40:8

- La comparaison avec la justice des pharisiens nous donne un standard de comparaison.

This information, I say, is valuable; because, though it is not so definite as to encourage any to sit down contented with their attainments, it serves as a standard by which we may *try* our attainments, and a criterion whereby we may judge of our real state.

- Il ne faut pas faire une caricature ou une exagération de la justice pharisienne ni dans un sens ni dans l'autre...

But in doing this, we shall be careful neither to exalt their character too much on the one hand, nor to depress it too much on the other. (...) They had much which might be considered as righteousness; and at the same time they had great defects. Their righteousness, such as it was, was seen; their defects were unseen: their righteousness consisted in acts; their defects, in motives and principles: their righteousness was that which rendered them objects of admiration to men; their defects made them objects of abhorrence to God.

- Résumé de la nature de la justice des pharisiens : zélée, mais sans connaissance, limitée aux choses externes...

In a word, religion, in all its visible branches, was, in their eyes, honourable; and, in token of their high regard for it, they made their phylacteries broader than any other sect, and "enlarged the fringes of their garments;" thus displaying before all men their zealous attachment to the laws of God (...)
But, whatever may be thought of their attainments, our righteousness must exceed theirs: it must exceed theirs, first, *in the nature and extent* of it; and next, *in the principle and end* of it.
First, In the nature and extent of it—

From what has been already spoken, it sufficiently appears, that the righteousness of the Scribes and Pharisees was for the most part external and ceremonial; or, where it seemed to partake of that which was internal and moral, it was merely of a negative kind, and extremely partial in its operation. Now the Christian's righteousness must be totally different from this: it must be internal and spiritual: it must descend into the heart, and have respect to the whole of God's revealed will. The true Christian will affix no limits to his exertions; he will set no bounds to his heavenly desires.

JOHN NOLLAND (NIGTC)

- Lien avec section précédente: garder la Loi pour briller. Lien avec section suivante : le vrai sens de la Loi.

The link with 'good works' in 5:16 provides the thread of continuity, but the major role of this small section is to prepare for the antitheses to follow in vv. 21–48

- La raison pour laquelle Jésus se défend d'abolir la Loi est à cause de ce qui s'en vient dans le SM : son enseignement est différent de celui des rabbins...

But at the narrative level a perfectly good reason for this denial will emerge in vv. 21–48: there is material coming here which can very easily be taken, and often is taken, as undercutting the Mosaic Law. Surely Matthew is providing, by way of introduction, an optic for understanding the antitheses to come.

- Nolland considère que le sens le plus probable de « accomplir » est en lien avec l'enseignement de Jésus sur la Loi dans les antithèses (il accomplit, dans le sens qu'il enseigne le vrai sens).

The chosen sense must also illuminate what is coming in 5:21–48: it is clear that Matthew is not simply reaffirming the status quo. Jesus is functioning in the role of teacher throughout this sermon (see 5:2 and the form of the material content of the sermon); so 'to fulfil' must focus primarily on what Jesus offers as a teacher. If this framework of constraints has been rightly constructed, then many of the proposed senses of 'fulfil' can be dismissed: to add to the Law; to replace the old Law with a new one which transcends it; to replace the Law with the spirit of love; to confirm the validity of the Law; to live out (perfectly) the requirements of the Law; to empower others to live out the Law's demands; to fulfil the prophetic content of the Law and the Prophets. (...) The fulfilment language represents a claim that Jesus' programmatic commitment, far from undercutting the role of the Law and the Prophets, is to enable God's people to live out the Law more effectively.

- Jésus parle de manière hyperbolique (ciel terre, etc.) dans un but précis : la loi ne sera pas transgressée sous son autorité :

These images are being used hyperbolically; they are intended to make the point that even the tiniest detail of the Law's demands remains secure in the hands of Jesus.

- Le sens de « jusqu'à ce que tout soit arrivé » :

The clause remains difficult, but it seems most likely to be concerned to guarantee a permanence to the Law until such time as every item on the Law's agenda has been achieved, until all that it lays out as God's will for humankind has been accomplished

- Il y a un parallèle entre le v.17 (abolir) et le v.19 (violer) :

The Greek is likely to show some interplay between the uses of καταλύειν ('annul') in v. 17 and of λύειν (lit. 'loose') here

- Possible que « appelé petit dans le royaume » au v.19 réfère à une exclusion...
Nolland considère que le verset 20 rend cela improbable, le contraire me paraît plus juste (le v.20 poursuit avec l'idée d'exclusion pour les antinomiens) :

If 'in the kingdom of heaven' could mean 'from the perspective of the kingdom of heaven', then it might be possible to imagine that to be 'called the least' might imply exclusion. But such a sense for 'in the kingdom of heaven' seems unlikely in relation to other Matthean uses of the phrase and the related phrase in v. 20.

- L'idée n'est pas un perfectionnisme, mais un cœur nouveau pour aimer et garder la Loi :

Clearly nothing less than commitment to the complete will of God as expressed in the entire Law will do. Despite the strong link with action here, it is important to note that the framework of thought does not encourage us to think in terms of a need for moral perfection: the issue is not the degree of success in resisting temptation but rather recognition of and commitment to the will of God in all its breadth, depth, and detail.

JIM BUTLER

- Des emplois du mot « annuler » ou « détruire » nous aident à comprendre ce que Jésus ne vient pas faire avec la loi et les prophètes :

Cessation in terms of destruction or tearing down, Mt 24:2 (the temple); 26:61 (the temple); 27:40 (the temple); Acts 5:38-39 (Gamaliel's counsel concerning God's word); Rom 14:20 (destroy brethren).

(...) Jesus' mission is not about tearing down, destroying, or annulling the Old Testament. We need to understand this fundamental hermeneutical principle as we approach the remainder of the Sermon on the Mount and as we approach the entirety of New Covenant teaching on the subject.

- Citation de John Murray sur "accompli" Loi:

Murray: "Hence what Jesus means is that He came to realize the full measure of the intent and purpose of the law and the prophets. He came to complete, to consummate, to bring to full fruition and perfect fulfillment the law and the prophets...He means that the whole process of revelation deposited in the Old Testament finds in Him its completion, its fulfillment, its confirmation, its validation." (POC, 150)

- Modernisation de l'expression « iota et trait de lettre » :

The jot and tittle was the smallest letter in the Hebrew alphabet and one of the tiny marks which differentiated letters. We might say when referring to extent and detail: "dot your I's and cross your t's."

- Le verset 20 indique comment nous devons interpréter les antithèses (v.21-48) :
comme s'opposant à l'enseignement des scribes et des pharisiens :

the Lord Jesus will correct misinterpretation of the Mosaic law in vv.21-47. (The "you have heard it said" and the "But I say to you" is not Moses vs. Christ; it is pharisaic misinterpretation vs. Christ.)

- Les antinomiens comme les légalistes n'aiment pas la Loi:

We are wrong to think that antinomians hate the law and legalists love the law: legalists may love their own law, but they hate the law of God. (Dt 4.2)

- Citation de J.G Machen à ce propos:

Machen: “A new and more powerful proclamation of that law is perhaps the most pressing need of the hour; men would have little difficulty with the gospel if they had only learned the lesson of law... So it always is: a low view of the law always brings legalism in religion; a high view of law makes a man a seeker after grace. Pray God that the high view may again prevail.” (WIF, 141-142)

THOMAS ADAMS

« Bien que la loi n’ait aucun pouvoir pour nous condamner, elle a le pouvoir de nous commander. »

JEAN CALVIN

- Sur la permanence de la Loi :

Till heaven and earth pass. Luke expresses it a little differently, but to the same import, that *it is easier for heaven and earth to pass, than for one point of the law to fail*. The design of Christ, in both passages, was to teach, that the truth of the law, and of every part of it, is secure, and that nothing so durable is to be found in the whole frame of the world

DESCRIPTION ET QUESTIONS

Titre : #28 Le chrétien et la Loi – Le troisième usage de la Loi – Matthieu 5.17-20

Description : Après avoir vu comment [Christ est venu dans le monde pour accomplir la Loi](#) de Dieu, nous verrons la place de la Loi dans son royaume. Dans ce passage, Jésus fait de la Loi le standard par lequel les hommes font partis ou sont exclus de son royaume. Nous comparerons ces deux catégories d’homme au regard de la Loi et verrons pourquoi les enfants de Dieu gardent sa Loi. Voici quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre :

1. Que signifie l’affirmation qu’il ne peut tomber un iota de la Loi tant que le ciel et la terre ne passeront point?
2. Comment devons-nous voir ceux qui suppriment les commandements et qui enseignent à faire de même?
3. Quelles sont les deux caractéristiques des enfants de Dieu vis-à-vis de la Loi?

¹⁷ Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. ¹⁸ Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu’à ce que tout soit arrivé. ¹⁹ Celui donc qui supprimera l’un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. ²⁰ Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n’entrerez point dans le royaume des cieux. (Mt 5.17-20)

QUESTIONS ENFANTS

Le chrétien et la Loi – Matthieu

Nom : _____ Date : _____

1. Parmi ces trois utilités, quel est le troisième usage de la Loi?

- a. Conduire à Christ.
- b. Diriger notre vie.
- c. Empêcher le mal.

2. Que signifie le verset 18 : « *Tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.* »

- a. Que lorsque tout fut accompli par Jésus, la Loi a disparu.
- b. Que la Loi de Dieu ne peut pas disparaître et nous devons y obéir.
- c. Que dans le Ciel il n'y aura plus de Loi.

3. Vrai ou Faux?

- | | | |
|---|------|------|
| - Ceux qui n'ont pas reçu le Saint-Esprit sont incapables de garder la Loi. | Vrai | Faux |
| - Les pécheurs cherchent à obéir de tout leur cœur à Dieu. | Vrai | Faux |
| - Les pécheurs rejettent naturellement la Loi et la changent de Dieu. | Vrai | Faux |
| - Ceux qui ne veulent pas obéir à Dieu n'entreront point dans son royaume. | Vrai | Faux |
| - Ceux qui gardent la Loi méritent leur place au Ciel. | Vrai | Faux |
| - Pour aimer la Loi, il faut que l'Esprit l'écrive sur notre cœur. | Vrai | Faux |

4. Aimes-tu les commandements de Dieu et veux-tu y obéir?
